



L'eau de pluie est précieuse, récupérons-la !

Votre guide pratique
Installer et utiliser votre récupérateur
d'eau de pluie au quotidien



L'eau, une ressource **vitale** et un **enjeu majeur** pour notre territoire.

L'eau est indispensable à nos écosystèmes et nos activités quotidiennes. Avec le changement climatique, cette ressource est de plus en plus sous tension : pénuries, inondations, sécheresses se multiplient. La sobriété en eau devient un enjeu prioritaire pour tous et chacun à son échelle peut y contribuer en favorisant des pratiques plus économies à la maison, au jardin et même au travail !

La récupération de l'eau de pluie est une solution simple et efficace. L'eau qui ruisselle sur nos toitures peut être collectée pour de nombreux usages domestiques : arrosage du jardin, nettoyage des terrasses, lavage des outils ou du véhicule, et même alimentation des WC.

Installer un récupérateur d'eau de pluie chez vous contribue à réduire votre consommation d'eau potable et participe à la préservation de cette ressource précieuse.

Vous venez de faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie (ou comptez le faire prochainement) ? Excellente nouvelle ! Ce guide vous propose conseils techniques et astuces pour mener à bien votre projet de récupération d'eau de pluie.

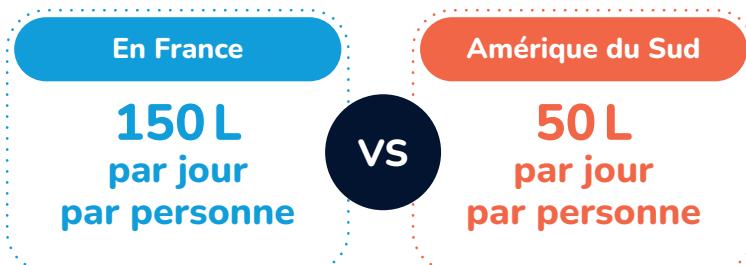
**Alors, prêt à récupérer
et économiser ?**



L'eau et nous : quelques chiffres clés

Combien d'eau utilisons-nous ?

En France, en 2022, la consommation **moyenne annuelle** d'eau potable par habitant est de **54,6 m³**, soit :



L'eau douce,
une ressource
rare

1%

d'eau douce
sur Terre est de l'eau
douce disponible

Comment utilisons-nous l'eau potable ?



93% de nos usages domestiques sont réservés à l'hygiène et au nettoyage.

7% à notre alimentation.

44% des eaux consommées au minimum pourraient être remplacées par de l'eau de pluie.

D'ici 2100

-30%

de précipitations
en Occitanie

-50%

de débits dans nos
rivières en été

Combien d'eau consomme un jardin ?

Estimation du volume d'eau utilisé pour l'arrosage d'un jardin de 100 m²

Type et fréquence d'arrosage	Volume / an (100 m ²)
Élevé : 4 fois / sem	13 m ³
Modéré : 3 fois / sem	7 m ³
Limité : 1 à 2 fois / sem	3 m ³

Et si on récupérait l'eau ?

Exploitez le potentiel de votre toiture :

800 L / m² / an d'eau de pluie **récupérable**.



Bien choisir son récupérateur d'eau de pluie

Pensez à tout dès le départ pour être serein longtemps !

Dimension et volume

Choisissez la taille de la cuve en fonction de vos besoins et de vos usages :

- la surface de votre toiture;
- la surface de votre jardin;
- la fréquence et l'intensité de vos arrosages.

Par exemple, pour :

- une toiture de 100 m²,
- un potager de 100 m²,
- et un arrosage modéré :

une cuve de **2 m³ = 90 %** de vos besoins

une cuve de **1 m³ = 80 %** de vos besoins

une cuve de **0,3 m³ = 25 %** de vos besoins

Vous pouvez utiliser des outils d'aide comme **Recolt'Ô** pour calculer la dimension optimale de votre cuve.



Quelques conseils techniques

Voici les points d'attention lors du choix de votre récupérateur :

- une cuve opaque ou avec un traitement anti-UV vous permettra d'éviter le développement des micro-algues;
- le robinet de soutirage est situé dans l'idéal en bas de la cuve pour permettre de la vider au maximum;
- une cuve munie d'un couvercle pour assurer une fermeture hermétique.

Évitez les moustiques !

Votre cuve peut devenir un véritable nid à moustiques si vous ne prenez pas les bonnes précautions !

Les récupérateurs d'eau de pluie représentent **50 %** des gîtes larvaires du moustique.

Optez pour un système de récupérateur d'eau correctement fermé et installez des filtres anti-moustiques :

- installez un kit collecteur sur votre gouttière, parfois fourni directement avec le récupérateur d'eau;
- fermez hermétiquement la cuve avec un couvercle;
- installez un filtre ou filet anti-moustique à mailles fines d'1 mm au maximum à l'entrée du réservoir (de nombreux commerces en proposent à petits prix).

Psst !

Plus d'astuces pour vous débarrasser de moi



Le saviez-vous ?

Le moustique qui vous pique est né près de chez vous !
Un moustique tigre se déplace dans un rayon de 150 m maximum.
Pour s'en débarrasser, supprimez l'eau des récipients où il pond :
coupelles, pied de parasol, jouets, seaux...

Installation : bon à savoir !

L'emplacement

Pour une installation en toute sérénité, prévoyez le bon emplacement :

- choisissez un sol stable et nivélé, capable de supporter le poids de la cuve remplie;
- placez la cuve à l'ombre pour éviter le réchauffement de l'eau et le développement des bactéries ou de micro-algues;
- la cuve devra être installée à proximité de la gouttière et rester facilement accessible pour l'entretien.

Réglementation

Surfaces autorisées de collecte

Toitures non accessibles au public.

Surfaces interdites de collecte

Terrasses et parking.

Dans le cas de toiture contenant de l'amiante ou du plomb

L'utilisation d'eau récupérée à l'intérieur de la maison est interdite.

Si vous installez un réseau d'eau derrière la cuve

Signalisation « eau non potable » à chaque point de puisage.

En pratique

L'installation de la récupération sur la gouttière doit se faire à la même hauteur que l'entrée de la cuve afin d'assurer la bonne évacuation du trop-plein.

Trappe de visite fermée
couvercle hermétique
ou filtre à mailles fines

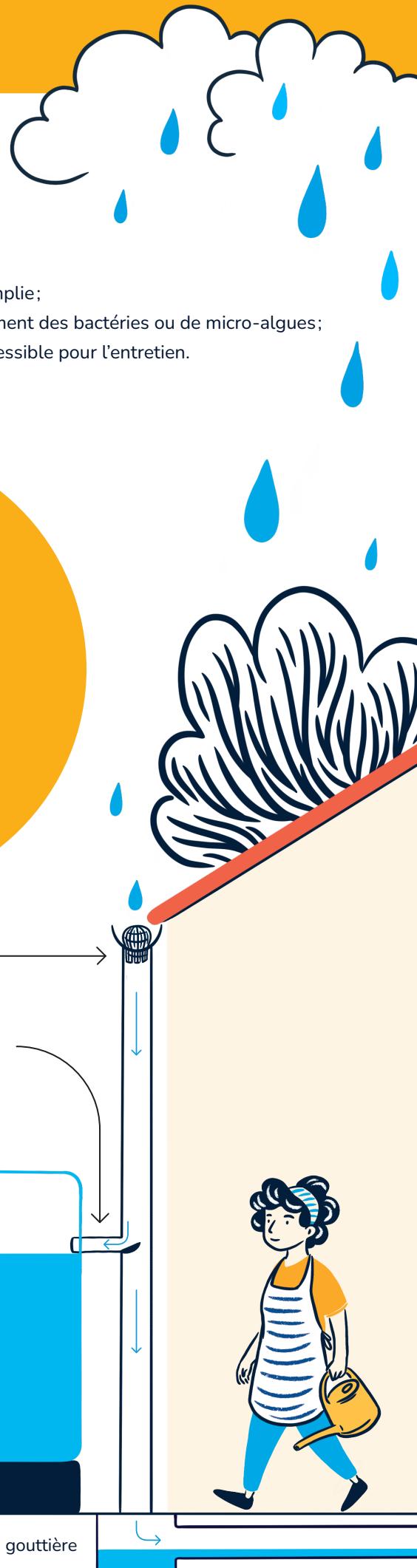
Robinet arrosoir

Robinet purge

Filtre de gouttière

Volume utile

L'évacuation du trop plein se fait par la gouttière



Entretenir votre récupérateur d'eau de pluie

Installer un système de récupération d'eau de pluie, c'est faire le choix d'économiser l'eau potable. Pour que votre installation fonctionne bien et en toute sécurité, quelques règles d'entretien doivent être respectées.

Entre vérifications quotidiennes et maintenance annuelle, découvrez les gestes essentiels pour transformer votre cuve en alliée durable de votre foyer.

Psst !

Ne gaspillez pas l'eau vidangée ! Utilisez la pour nettoyer votre voiture ou arroser vos plantes.



Petit calendrier

Au quotidien

- Utiliser l'eau régulièrement (éviter qu'elle ne stagne)
- Vérifier qu'elle est claire avant utilisation
- En cas d'odeur ou de couleur suspecte, ne pas utiliser l'eau récupérée

1 fois par an

- Nettoyer les filtres et vidanger la cuve de stockage
- Vérifier la propreté des équipements de récupération et de distribution
- Vérifier le bon fonctionnement des vannes et robinets

Saison hivernale

- Vidanger si risque de gel
- Protéger les canalisations
- Ne jamais utiliser de produits anti-gel dans la cuve de collecte d'eau de pluie



Étapes du nettoyage

1

Couper l'alimentation et vider entièrement la cuve.

5

Nettoyer le filtre et le remplacer si usé.

2

Retirer débris/feuilles à l'épuisette ou au tamis.

6

Nettoyer les gouttières à l'aide d'une brosse ou d'un racloir, enlever les résidus.

3

Brosser les parois à l'eau savonneuse.

7

Vérifier la descente d'eau (connexion correcte).

4

Rincer la cuve au tuyau d'arrosage.

8

Laisser sécher avant remplissage.



Du jardin à la maison : les usages possibles

Usage extérieur

- Arrosez vos plantes : jardin, potager, jardinières
- Lavez votre voiture (à votre domicile)
- Nettoyez terrasse et mobilier de jardin
- Alimentez votre bassin décoratif

Usage intérieur

- Alimentez la chasse d'eau de vos WC
- Nettoyez vos sols
- Lavez votre linge (seulement sous certaines conditions)
- Arrosez vos plantes

Attention !

Interdiction d'utiliser l'eau de pluie à l'intérieur si elle provient d'un toit en amiante-ciment ou contenant du plomb.



Pour aller plus loin

Un usage intérieur, pour laver les sols de la maison ou le linge par exemple (avec conditions), permet d'augmenter fortement l'utilisation de votre eau de pluie récupérée.

Pour l'utilisation d'une même **cuvette de 2 m³** :

usage extérieur seul : **9 m³ / an utilisés**
avec usage intérieur : **50 m³ / an utilisés**

L'usage intérieur demande une installation plus complète afin de respecter une discontinuité entre le réseau d'eau potable et le réseau d'eau de pluie grâce à un "gestionnaire d'eau de pluie".

En outre, vous devez filtrer l'eau de pluie à 0,1 mm maximum. Pour l'utilisation en lave-linge, il est conseillé un traitement ultra-violet.

Le budget de l'installation complète est compris entre 2 500 € et 5 000 €.



Que dit la réglementation ?

Le décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 définit les règles d'utilisation de l'eau de pluie, comme la récupération à partir des toitures inaccessibles ou l'utilisation pour des usages non alimentaires.

Consultez le décret complet sur legifrance.gouv.fr



En période de sécheresse

Quand les restrictions d'eau potable sont en vigueur certains usages sont interdits (arroser son jardin, remplir et vidanger sa piscine, laver son véhicule ou sols extérieurs), mais vous pouvez continuer à utiliser votre eau de pluie.

Tout savoir en temps réel sur les restrictions en cours chez vous sur vigueau.gouv.fr



Économiser l'eau : les bons réflexes au jardin

Récupérer l'eau de pluie, c'est bien. Mais l'économiser au quotidien, c'est encore mieux !

Avant tout, pensez sobriété ! De nombreuses pratiques permettent de maîtriser votre consommation et d'économiser l'eau au quotidien. C'est bon pour la planète et votre porte-monnaie.

Arrosez au bon moment

Le soir ou tôt le matin plutôt qu'en pleine chaleur. Moins souvent mais plus généreusement.

Choisissez les bonnes plantes

Privilégiez les espèces résistantes à la sécheresse et concentrez l'arrosage sur les plus fragiles.

Couvrez votre piscine

Pour limiter l'évaporation, un geste simple aux gros effets.

Passez au goutte-à-goutte

Deux fois moins d'eau pour le même résultat. L'efficacité à l'état pur.

Paillez, paillez, paillez !

Feuilles mortes, tonte, paille, copeaux... Le paillage conserve l'humidité et peut vous faire économiser jusqu'à 50 % d'eau d'arrosage.



Plus d'astuces et de bonnes pratiques à mettre en place dans votre logement, comme l'installation de mousseurs sur les robinets, sont à retrouver sur le site de l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr



email : contact@ptab.fr

Site : www.ptab.fr



Ce document a été conçu dans le cadre du dispositif d'aide à la récupération des eaux de pluies à destination des ménages et des collectivités porté par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et ses partenaires et soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Fonds Européen LEADER.

Projet soutenu par :

